

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 26 JANVIER 2023

DEL-2023-7

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, à 9 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 19/01/2023, s'est réuni 'Salle de réunion - Bât. Le Carat' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes MERMIER, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, CHASSAGNE, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avait donné pouvoir :

M. GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, PARIS.

MM. BOUVARD, GYSELINCK, JACQUES, MATHIAN, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DIMITRIOU, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. GAL, GRANGE, HARROP, LACHAT, LOUVEAU, MALOSSE, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN :
du SYANE.

Membres en exercice : 25

Présents : 16

Représentés par mandat : 1

**Objet : COMMUNE DE MEGEVE - INVENTAIRE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC -
MARCHE DE SERVICES**

Exposé du Président,

Le SYANE exerce pour les communes qui la lui ont confiée, la compétence optionnelle en éclairage public. Dans le cadre de son plan d'actions, le SYANE agit avec les communes pour un éclairage juste, responsable et performant, répondant aux objectifs :

- de réduction des consommations d'énergie,
- de limitation de l'impact sur l'environnement et la biodiversité,
- de réduction des dépenses de fonctionnement et de maîtrise des coûts,
- de recherche des bonnes conditions de sécurité électrique,
- de performance des installations et de qualité du service aux usagers.

Le plan d'actions proposé s'articule autour de 4 axes :

- connaître le patrimoine Eclairage Public par la réalisation d'un diagnostic ou d'un inventaire,
- définir une stratégie lumière pour la commune par un schéma directeur d'aménagement lumière simplifié,

- concevoir et réaliser des projets performants en travaux neufs et en rénovation, et mettre en sécurité les installations,
- assurer le suivi du patrimoine et maintenir les installations dans le temps.

La commune de MEGEVE a fait réaliser un diagnostic de ses installations d'éclairage public en 2012. Cependant, à ce jour, la commune ne dispose pas de base de données actualisée de son parc d'éclairage public.

Afin de faciliter l'exploitation-maintenance des installations par la commune et de rendre plus pertinent la définition d'un plan pluriannuel d'investissement pour les travaux de Gros Entretien et Rénovation (GER) de l'éclairage public, il a été décidé d'engager un inventaire des installations existantes.

Une consultation a ainsi été lancée pour la conclusion d'un marché unique à prix unitaire dont la limite d'exécution est fixée à 6 mois pour l'ensemble des prestations. La rémunération se fera sur la base des prestations effectivement réalisées, et des quantitatifs réels.

Suite à cette mise en concurrence, le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise INERGIE ADAPT, qui a proposé la meilleure offre au regard des critères d'attribution, sur la base d'un montant estimatif de 9.202,59 € HT.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le marché de travaux proposé et à autoriser le Président à le signer,
2. à autoriser le Président à signer les bons de commandes émis pendant la durée de validité du marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

Joël BAUD-GRASSET.

